



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

**Par courriel :**  
Aux destinataires selon liste

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS  
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06, F +41 26 305 12 38  
[www.fr.ch/DICS](http://www.fr.ch/DICS)

—  
Réf: JPS/SG  
T direct: +41 26 305 12 22  
Courriel: [DICS@fr.ch](mailto:DICS@fr.ch)

*Fribourg, le 13 mai 2019*

**Avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) et avant-projet d'ordonnance fixant des montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire – Consultation restreinte**

Mesdames, Messieurs,

Suite aux modifications apportées en mars dernier par le Grand Conseil à la loi scolaire du 9 septembre 2014, nous mettons en consultation un avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) et un avant-projet de nouvelle ordonnance fixant des montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Vous trouverez les documents de la consultation en pièces jointes au courriel et sur le site de la Chancellerie d'Etat [www.fr.ch/consultations](http://www.fr.ch/consultations).

Votre prise de position doit nous parvenir **d'ici le 21 juin 2019** sous forme électronique à l'adresse suivante : [loi.scolaire@fr.ch](mailto:loi.scolaire@fr.ch).

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Pierre Siggen  
Conseiller d'Etat, Directeur